

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**  
**FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018**  
**PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE**

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2018 ainsi que du rapport du vérificateur externe.

Les états financiers au 31 décembre 2018 nous indiquent les revenus et les dépenses suivantes :

|   | Fonctionnement    | Investissement   | Total                 |
|---|-------------------|------------------|-----------------------|
| + Revenus   | 1 136 670 \$      | 72 160 \$        | <b>1 208 830 \$</b>   |
| + Financement à long terme                          | 0 \$              | 0 \$             | <b>0 \$</b>           |
| + Affectations diverses                             | 127 636 \$        | 42 322 \$        | <b>169 958 \$</b>     |
| + Cession d'immobilisation                          | 2 375 \$          |                  | <b>2 375 \$</b>       |
| - Dépenses (sans amortissement)                     | (925 254 \$)      | (84 969 \$)      | <b>(1 010 223 \$)</b> |
| - Remboursement de la dette à long terme            | (121 099 \$)      |                  | <b>(121 099 \$)</b>   |
| <b>= Excédent de l'exercice à des fins fiscales</b> | <b>220 328 \$</b> | <b>29 513 \$</b> | <b>249 841 \$</b>     |

Les dépenses d'investissement touchent principalement les travaux de rénovation à l'intérieur du centre communautaire Gabriel-Raymond.

À la même date, la municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 158 456 \$, alors qu'il était de 78 798 \$ au 31 décembre 2017.

Les états financiers 2018 ont été vérifiés par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton. Dans cette vérification, le vérificateur, dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Baie-des-Sables au 31 décembre 2018 conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*.

De plus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe que la rémunération de base annuelle du maire pour l'année 2018 était de 4 355.52 \$ en plus d'une allocation de dépenses de 2 177.76 \$. La rémunération de chaque conseiller était de 1 451.84 \$ en plus d'une allocation de dépenses de 725.92 \$.

En 2018, la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie versait au maire, ou à son remplaçant, une rémunération de 210.39 \$ pour chaque séance régulière, extraordinaire ou du comité administratif à laquelle il assiste. Toujours pour la même période, le préfet bénéficiait d'une rémunération de base annuelle de 29 454.36\$. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses de 50% de la rémunération.

Denis Santerre  
Maire